

Ceyzériat, le 31 octobre 2017

Madame, Monsieur le Président

Madame, Monsieur le Président

Vous savez certainement que la Convention Collective Nationale du Sport régit les relations entre bénévoles employeurs et salariés.

Si votre association emploie au moins un salarié (même ponctuellement), vous êtes concerné par cette convention. Ain Profession Sport et Culture vous propose de nouvelles séances d'informations gratuites, permettant de (re)découvrir ce texte et ses évolutions et ainsi d'être en conformité avec les obligations légales. Une session est prévue le :

Vendredi 17 novembre 2017 à 18H30

**Centre Social d'Animation de Miribel (CeSAM)
194 rue des écoles
Miribel**

Afin d'assurer une bonne organisation, le nombre de structures accueillies dans chaque session sera limité à une douzaine.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

François FOURNIER
Co-Président d'Ain Profession
Sport et Culture

